Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Affiché le
ID : 089-200047181-20221007-DE60_2022-DE

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL
Séance du 07 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois d'octobre à dix heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 30 septembre 2022.

Présents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Jérôme DELAVAULT – Gérard DELAGNEAU (suppléant de Michel PANNETIER) - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Michel FOURREY - Jacky GUYON - Jean-Luc KLEIN - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PAPINAUD - Gérard RAVELLI (suppléant de Guillaume DUMAY) - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Gilles SACKEPEY – René BOUSSIN (suppléant de Yannick VILLAIN) - Richard ZEIGER

Excusés : Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Jean DESNOYERS - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Bernard HARCHEN - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Gérard MICHAUT - Sébastien SABOURIN

Absents : Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Didier IDES - Philippe LENOIR - Véronique MAISON - Lionel MION

Pouvoirs : Monsieur Jean-Luc PREVOST donne pouvoir à Monsieur Jacques BALOUP

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	31
Votes pour :	31
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

Quorum : conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

N° 60/2022

Objet : Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets « RENOVATION - BBC – EFFILOGIS »

La construction de bâtiments exemplaires dépassant la réglementation thermique en vigueur insuffisante par rapport aux standards, de type « Bâtiment Basse Consommation » (BBC), est un axe majeur dans la transition énergétique. Les collectivités territoriales ont un rôle prépondérant dans l'atteinte des objectifs que s'est fixé la France. Pour sensibiliser et inciter les particuliers à s'engager dans une telle démarche de maîtrise de l'énergie, les collectivités se doivent d'être exemplaires dans ce domaine.

Le SDEY a décidé de lancer plusieurs appels à projets afin de renforcer sa politique en faveur des actions de Maîtrise de l'Energie, avec pour objectif de soutenir financièrement et techniquement les collectivités et EPCI de l'Yonne ; Et notamment pour la réalisation de projets de rénovation de bâtiments publics performants en matière d'efficacité énergétique.

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Affiché le
ID : 089-200047181-20221007-DE60_2022-DE

Ci-dessous la liste des projets, des collectivités adhérentes au service « Conseil en Energie Partagé », soumis à analyse de la commission « Transition Energétique » :

Collectivité	Projet	Principaux travaux	Bâtiment	Aides SDEY octroyées
SAUVIGNY LE BOIS	Rénovation BBC	- Isolation murs, combles et plancher bas - Menuiseries - Chaudière granulé bois - VMC Double Flux - Remplacement Eclairage LED	Salle des fêtes	50 000.00 €
ST MAURCE AUX RICHES HOMMES	Rénovation BBC	- Isolation murs - Menuiseries - Isolation faux plafond - Eclairage LED - PAC AIR/Eau - Ventilation	Ecole / Garderie	50 000.00 €

Le règlement d'intervention de l'appel à projet « **RENOVATION ENERGETIQUE - BBC -EFFILOGIS** » précise les exigences à respecter et notamment l'obligation d'être retenu dans le cadre du programme EFFILOGIS de la Région Bourgogne-Franche-Comté.
Suite à l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique », il est proposé d'accorder l'aide aux communes ; celles-ci étant versées uniquement si accord de l'aide de la Région.

Comme précisé dans le règlement, l'aide financière sera versée après réception des travaux, sur présentation des justificatifs. Le SDEY se réserve le droit de ne pas verser la subvention ou de réclamer le remboursement de l'intégralité de la somme versée en cas de manquement du maître d'ouvrage à ses obligations stipulées dans le règlement d'attribution.

Vu le règlement d'attribution du SDEY concernant l'appel à projets « Rénovation énergétique - BBC-Effilogis » ;
Vu le règlement financier en vigueur ;
Vu les demandes d'aides présentées par les collectivités ;
Vu l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique » ;

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Approuve** l'attribution des aides ci-dessus mentionnées ;
- **Autorise** le Président à signer tout document afférant à ces dossiers, notamment les conventions de financement.

Fait et délibéré en séance

Le 07 octobre 2022
Le Président
Jean-Noël LOURY

Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne
4 avenue Foch - 89000 Auxerre
Tél. 03 86 59 92 00 - www.sdey.fr